

Délibération

Générale

colonial

DELIBERATION n° 945 promulguant en Côte Française des Somalis :

n° 945

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
5 septembre 1952

Numéro JO
n° 11 du 01/10/1952

Date du numéro
1 octobre 1952

VISAS

Le Gouverneur de la France d'Outre-Mer, N. SADOUL., Gouverneur de la Côte Française des Somalis, Chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1°, — Sont promulgués, en Côte Française des Somalis : 1° L'arrêté ministériel du 29 juillet 1952 portant modification de l'arrêté ministériel n° 36/SSC/IS. du 14 avril 1949, réglementant l'attribution des secours accordés sur le budget colonial et les budgets généraux et locaux (J.O.R.F. du 9 août 1952, p. 8021) ; 2° Le décret n° 51-939 du 5 août 1952 étendant aux territoires relevant du Ministère de la France d'Outre-Mer la loi n° 49-1476 du 17 novembre 1949 complétant la loi du 29 décembre 1834 facilitant l'acquisition de véhicules ou tracteurs automobiles (JORF. du 8 août 1952, p. 7995). Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Le Gouverneur.N. SADOUL..